



Les collectivités mènent des actions complémentaires aux actions du G4DEC, afin de réduire les apports de déchets verts en déchèterie.

- **Evaluation des tonnages de déchets verts collectés**

Communauté de Communes de Lesneven-Côte des Légendes (CLCL)

Avant 2022, la CLCL gérait 3 points de collecte des déchets verts : la déchèterie de Lesneven, la déchèterie de Plounéour-Brignogan Plages et la déchèterie de Guissény.

Entre 2019 et 2021, le tonnage moyen de déchets verts collectés par ces 3 points de collecte était de 11 500 tonnes.

Entre 2020 et 2021, plusieurs actions impactant la collecte des déchets verts ont été mises en place :

- 2020 : Contrôle d'accès sur la déchèterie de Lesneven
- 2021 : Fermeture de l'aire de dépôt de Guissény
- 2021 : Contrôle d'accès sur la déchèterie de Plounéour-Brignogan Plages

En 2022, une baisse des déchets verts collectés (-31%) a été observée, principalement due à la sécheresse estivale et peut-être à la mise en place du contrôle d'accès.

En 2023, la tendance sera probablement à la hausse avec les importants volumes de déchets verts déposés en déchèterie, à la suite de la tempête de début novembre.

	Plate-forme de Lesneven	Plate-forme de Plounéour-Brignogan-Plages	Plate-forme de Guissény	TOTAL (tonnes)	Année N - N(-1)
2019	4 383	4 050	3 488	11 921	
2020	3 045	4 823	3 701	11 569	-352
2021	4 575	4 642	1 668	10 885	-684
2022	3 783	3 763	0	7 546	-3 339
2023	NR	NR	0	NR	NR

Tableau récapitulatif des tonnages de déchets verts collectés en déchèterie par la CLCL, entre 2019 et 2022



Communauté de Communes du Pays des Abers (CCPA)

Avant 2020, la CCPA gérait 5 déchèteries et 3 aires de dépôt de déchets verts. Les aires de dépôts de déchets verts ont été fermées en 2020 car elles n'étaient plus aux normes.

La baisse observée entre 2021 et 2022 est principalement due à la sécheresse estivale de 2022.

	Déchèterie du Pays des Abers (5 sites)	Année N - N(-1)
2019	14 658	
2020	14 237	-421
2021	13 237	-1000
2022	12 092	-1 145
2023	NR	NR

Tableau récapitulatif des tonnages de déchets verts collectés en déchèterie par la CCPA, entre 2019 et 2022

Communauté de Communes du Pays d'Iroise (CCPI)

La CCPI gère 5 déchèteries. va probablement être à l'origine d'une augmentation des tonnages.

La baisse observée entre 2021 et 2022 est principalement due à la sécheresse estivale de 2022. La tempête de novembre 2023 va probablement être à l'origine d'une augmentation des tonnages.

	Déchèterie du Pays d'Iroise (5 sites)	Année N - N(-1)
2019	16 429	
2020	14 117	-2 312
2021	16 437	+2 320
2022	13 587	-2 850
2023	14 477	+890

Tableau récapitulatif des tonnages de déchets verts collectés en déchèterie par la CCPI, entre 2019 et 2023



Communauté d'agglomération du Pays de Landerneau-Daoulas (CAPLD)

La CAPLD gère 2 déchèteries et 5 aires de dépôt de déchets verts.

	Déchèterie du Pays de Landerneau-Daoulas	Année N - N(-1)
2019	18 925	
2020	18 567	-358
2021	22 834	+4 267
2022	16 925	-5 909
2023	NR	NR

Tableau récapitulatif des tonnages de déchets verts collectés en déchèterie par la CAPLD, entre 2019 et 2022

- Présentation des coûts de traitement des déchets verts

Les coûts indiqués dans le tableau ci-dessous comprennent : la prestation de broyage en déchèterie, le transport et la valorisation en compostage.

	2019	2020	2021	2022	2023
Pays d'Iroise	24,00 €	24,00 €	24,00 €	25,00 €	32,00 €
Pays des Abers	NC	NC	18,61 €	20,40 €	NC
Lesneven-Côte des Légendes	13,38 €	13,98 €	27,00 €	27,00 €	27,00 €
Pays de Landerneau-Daoulas	25,00 €	25,00 €	25,00 €	27,00 €	NC



- **Financement de la collecte et du traitement des déchets**

Communauté de Communes de Lesneven-Côte des Légendes (CLCL)

La CLCL fonctionne avec une redevance incitative (RI) pour les particuliers, qui est liée à la quantité de déchets produits.

Tarifs 2023 - Particuliers :



TARIFS 2023

REDEVANCE INCITATIVE POUR L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

COMPOSITION DU FOYER	ÉQUIPEMENT FOURNI	COÛT FIXE	UTILISATIONS INCLUSES POUR L'ANNEE	TOTAL ANNUEL	TOTAL SEMESTRIEL
Frais d'ouverture de compte → 33€ (1 ^{ère} facture uniquement - remboursables)					
1 personne	Carte 60L	132€	18 utilisations à 1,25€ (soit 22,50€)	154,50€	77,25€
	Bac de 120L	132€	9 levées à 2,50€ (soit 22,50€)	154,50€	77,25€
2 personnes et plus et résidence secondaire	Carte 60L	132€	24 utilisations à 1,25€ (soit 30€)	162€	81€
	Bac de 120L	132€	12 levées à 2,50€ (soit 30€)	162€	81€
	Bac de 240L	132€	6 levées à 5€ (soit 30€)	162€	81€
	Bac de 360L	132€	4 levées à 7,50€ (soit 30€)	162€	81€

ÉQUIPEMENT FOURNI	VOLUME	COÛT UNITAIRE HORS FORFAIT
CARTE	60L	1,25€/utilisation
BAC INDIVIDUEL	120L	2,50€/levée
	240L	5€/levée
	360L	7,50€/levée

Les professionnels (entreprises du paysage, ESAT) qui souhaitent déposer leurs déchets verts sur l'une des déchèteries de la CLCL doivent quant à eux compléter une convention et indiquer leurs volumes déposés annuellement.

CLCL - Tarifs 2023 – Professionnels :



TARIFS PROFESSIONNELS 2023

Redevance incitative pour l'élimination des déchets

❖ **SERVICE GLOBAL** Collecte et traitement des ordures ménagères et assimilées / accès déchèterie et aires de dépôt des déchets verts

PROFESSIONNELS CONVENTIONNES	COÛT FIXE	UTILISATIONS/LEVÉES INCLUSES POUR L'ANNEE	TOTAL ANNUEL	COÛT LEVÉE SUPPLÉMENTAIRE	COÛT UTILISATION SUPPLÉMENTAIRE CARTE
Carte 60L	132€	26 utilisations à 1,25€ (soit 32,5€)	164,50€	/	1,25€
Bac de 120L	132€	26 levées à 2,5€ (soit 65€)	197€	2,50€	1,25€
Bac de 240L	132€	26 levées à 5€ (soit 130€)	262€	5€	1,25€
Bac de 360L	132€	26 levées à 7,50€ (soit 195€)	327€	7,50€	1,25€
Conteneur 770L	132€	26 levées à 16€ (soit 416€)	548€	16€	1,25€
Conteneur 1 100L	132€	26 levées à 23€ (soit 598€)	730€	23€	1,25€

❖ **SERVICE RÉDUIT** Accès déchèterie et aires de dépôt des déchets verts

DROIT D'ACCÈS	NATURE DU DÉCHET DÉPOSÉ	TARIF AU 100L	TARIF AU M3	L'UNITÉ DE 0 A 20L
70€	Bois	3€	30€	/
	Gravats	3,50€	35€	/
	Encombrants	7€	70€	/
	Déchets incinérables	5,30€	53€	/
	Déchets de faible densité type plastique, films, sacs et bâches (hors agricoles)	1€	10€	/
	Déchets diffus spécifiques (DDS)	/	870€	18€
	Déchets verts	/	8€	/
	Polystyrène, carton, ferraille, verre, D3E, DEA	Dépôts non facturés		

❖ **FORFAIT DÉCHETS VERTS**

Dépôt annuel inférieur ou égal à 200 m3	920€
Dépôt annuel supérieur à 200m3 et inférieur à 500m3	1 950€
Dépôt annuel supérieur à 500 m3 – le m3 supplémentaire	8€





Retour d'expérience G4DEC, une gestion mutualisée des déchets verts - Annexe

Depuis 2022, les services techniques des communes sont tarifés (7 euros/m³) en fonction des volumes déposés en déchèterie.

	janv-22	févr-22	mars-22	avr-22	mai-22	juin-22	juil-22	août-22	sept-22	oct-22	nov-22	déc-22	TOTAL 2022
Volumes déposés (m ³)	283,50	222,00	305,50	199,00	216,50	191,50	175,00	162,50	231,00	103,50	125,25	66,00	2281,25
Facturation (7€/m ³)	1 984,50 €	1 554,00 €	2 138,50 €	1 393,00 €	1 515,50 €	1 340,50 €	1 225,00 €	1 137,50 €	1 617,00 €	724,50 €	876,75 €	462,00 €	15 968,75 €

	janv-23	févr-23	mars-23	avr-23	mai-23	juin-23	juil-23	août-23	sept-23	oct-23	nov-23	déc-23	TOTAL 2023
Volumes déposés (m ³)	107,00	143,75	177,00	77,00	75,00	125,75	91,00	78,50	122,00	162,00	229,00	NC	1388,00
Facturation (7€/m ³)	749,00 €	1 006,25 €	1 239,00 €	539,00 €	525,00 €	880,25 €	637,00 €	549,50 €	854,00 €	1 134,00 €	1 603,00 €	NC	9 716,00 €

Tableau récapitulatif des volumes déposés par les 14 communes de la CLCL, et facturation associée.

Une baisse d'environ 35% des apports est observée entre 2023 et 2022.

Ces dernières années, certaines communes de la CLCL mettent en place des actions pour limiter l'exportation de déchets verts en déchèterie. Ainsi, la commune de Plouider est passée à la tonte mulching en 2021. Les agents sont passés de 250 heures de tonte par an en exportation, à 120 heures par an en mulching (alors que la surface de tontes à augmenter).

Communauté de Communes du Pays des Abers (CCPA)

La CCPA fonctionne avec une redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM), pour les particuliers et les professionnels. La REOM est liée au service rendu et varie notamment en fonction du nombre de personnes dans le foyer.

Les professionnels (entreprises du paysage, ...) qui souhaitent déposer leurs déchets verts sur l'une des déchèteries de la CCPA doivent compléter une convention et déclarer leurs quantités déposées annuellement.

CCPA - Tarifs 2023 - Particuliers :

Tarifs 2023 de la redevance ordures ménagères pour les particuliers

Nombre de personnes	Tarif 2023 - 1 prélèvement	Tarif 2023 en 4 prélèvements
Bac de 140 L 1 personne	155 €	38,75 € par prélèvement
Bac de 240 L 2 à 4 personnes et résidences secondaires*	234 €	58,50 € par prélèvement
Bac de 340 L 5 personnes et plus	286 €	71,50 € par prélèvement

* Les résidences secondaires sont systématiquement équipées d'un bac 240 litres



CCPA - Tarifs 2023 – Professionnels :

Tarifs 2023 d'accès en déchèterie pour les professionnels et convention pour les apports de végétaux

CATEGORIES DE DECHETS ACCEPTÉES		TARIFS 2023
Encombrants		61€/m ³
Bois		32€/m ³
Gravats		32€/m ³
Déchets dangereux		2€/unité
Ferrailles		Gratuit
Cartons		Gratuit
Emballages et papiers (papiers, bouteilles, cartonnets...)		Gratuit
Végétaux HORS CONVENTION		15€/m ³
Apports de Végétaux uniquement	De 10 à 50m ³ /an	390€/an
	De 50 à 100m ³ /an	817€/an
	De 100 à 200m ³ /an	1 623€/an
	Plus de 200m ³ /an	2 178€/an

Facturation au premier m³ déposé.

Communauté de Communes du Pays d'Iroise (CCPI)

La CCPI fonctionne avec une redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM), pour les particuliers et les professionnels.

Les professionnels sont facturés 15 euros le m³ de déchets verts déposés en déchèterie.

CCPI - Tarifs 2023 - Apports en déchèterie :



Envoyé en préfecture le 04/07/2023
Reçu en préfecture le 04/07/2023
Affiché le 04/07/2023
ID : 1219-2429000714-20230703-CC2023_06_18-0E

REDEVANCE DECHETS - 2023

Grille tarifaire des apports en Déchèteries

Proposition Conseil Communautaire du 25 juin 2023

CARTES D'ACCES EN DECHETERIES	TARIFS
Carte 1 ^{er} établissement	Gratuit
Carte dématérialisée	Gratuit
Carte - Renouvellement	5 €
Carte - Dotation supplémentaire*	5€
Envoi carte par courrier postal (hors 1 ^{er} établissement)	2€ par carte
Envoi d'un lot de cartes par courrier postal**	5€ (de 2 à 5 cartes)

* passible uniquement pour les bailleurs de logements individuels et collectifs et les professionnels
** uniquement pour les bailleurs de logements collectifs et les professionnels, nombre dans la limite autorisée par le règlement

CATEGORIES DE DECHETS	UNITE	Quantités maximales admises pour les professionnels	Tarifs
Huiles végétales	Le litre	Dans la limite de 30 litres	- €
Déchets dangereux	L'unité	10 unités maximums	5 €
Déchets verts	Le m ³	-	15 €
Gravats Inertes (terre, cailloux ...)	Le m ³	3 m ³ maximum	61 €
Bois (catégorie A ou B)	Le m ³	3m ³ maximum	59 €
Encombrants (dont plâtre.)	Le m ³	3m ³ maximum	115 €
Incinérables et Gravats non Inertes (démolition ...)	Le m ³	3m ³ maximum	65 €

Les dépôts de déchets dans les déchèteries sont gratuits pour les ménages en deçà des plafonds ci-après :

CATEGORIES DE DECHETS	GRATUITE PLAFOND MENAGES
Déchets verts	< 3 M3
Gravats Inertes (terre, cailloux ...)	< 3 M3
Incinérables, gravats non Inertes (démolition ...)	< 3 M3
Encombrants (plâtre)	< 3 M3

Au-delà de ces seuils, les dépôts sont facturés selon les tarifs appliqués aux professionnels.

Communauté d'agglomération du Pays de Landerneau-Daoulas (CAPLD)

La CAPLD fonctionne avec une taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), pour les particuliers.



Les professionnels (entreprises du paysage, ...) qui souhaitent déposer leurs déchets verts sur l'une des déchèteries de la CAPLD doivent compléter une convention et déclarer leurs quantités déposées annuellement.

CAPLD - Tarifs 2023 – Professionnels :

Montants en euros	Tarifs 2022	Proposition de nouveaux tarifs à partir de 2023
Déchets verts - Apport annuel < 200 m3 (convention)	700	700
Déchets verts - Apport annuel entre 200 et 500 m3 (convention)	1775	1775
Déchets verts - Apports > 500 m3, le m3 supplémentaire	9	9
Déchets verts - Utilisateur ponctuel, le m3	9	9
Déchets verts - Dépôt professionnel non conventionné	150	150
Encombrants – utilisateur ponctuel, le m3	50	55
Gravats – utilisateur ponctuel, le m3	32	32
Bois – utilisateur ponctuel, le m3	31	31
Incinérables – utilisateur ponctuel, le m3	40	40
Placoplâtre – utilisateur ponctuel, le m3	40	40
Plastiques rigides utilisateur ponctuel, le m3	40	40

- Coûts de fonctionnement des déchèteries

La matrice des coûts, complétée par la méthode ComptaCoût, permet d'estimer le coût de fonctionnement des déchèteries (tous flux compris). Elle intègre les coûts complets (ensemble des charges des services déchets) et les coûts aidés (soutiens des éco-organismes, revente de matières, ...).

En 2022, les coûts aidés par habitant des déchèteries sont :

- Pays d'Iroise : 47,2 €HT/hab
- Pays des Abers : 36,2 €HT/hab
- Lesneven-Côte des Légendes :
 - Déchèteries hors déchets verts : 20,10 €HT/hab
 - Déchets verts uniquement : 9,39 €HT/hab

Pour le Pays de Landerneau-Daoulas, le coût aidé par habitant des déchèteries est de 24,86 €HT en 2021.

- Fermeture des aires de déchets verts

En 2020, 3 aires de dépôt de déchets verts ne répondant plus aux normes en vigueur, ont été fermées sur le territoire du Pays des Abers.

En 2021, une aire a été fermée sur le territoire de Lesneven-Côte des Légendes.

Début 2024, ce sont 3 aires de déchets verts qui seront fermées sur le Pays de Landerneau-Daoulas. En 2026, les 2 dernières de déchets verts fermeront et une nouvelle déchèterie sera ouverte.



- **Contrôle d'accès**

Le contrôle d'accès est opérationnel sur le territoire de Lesneven-Côte des Légendes depuis 2022, et sur les territoires du Pays d'Iroise et du Pays des Abers depuis 2023.

Le nombre de passages par an n'est pas limité.

Le contrôle d'accès en déchèterie permet de régulariser les apports de déchets verts par les professionnels et d'ajuster la facturation.

Ainsi, avant la mise en place du contrôle d'accès, 2% des tonnages de déchets verts collectés en déchèterie étaient attribués aux dépôts des professionnels sur la CAPLD, et 7% sur la CCPI.

Ces chiffres étaient probablement sous-estimés car principalement basés sur du déclaratif.

A titre d'exemple, en 2021, le volume de déchets verts attribués aux professionnels sur la CCPA était estimé à 1 747 m³. En 2023, année de la mise en place du contrôle accès, le volume est évalué à 3 352 m³ (+92%). Ce volume correspond aux dépôts des professionnels, ainsi qu'aux dépôts des services techniques de la CCPA (communes, et lamier).

- **Achat de broyeurs communautaires**

La CLCL et la CAPLD ont fait l'acquisition de broyeurs à végétaux. Deux principaux usages ont été fléchés pour ces broyeurs :

- Utilisation par les services techniques des communes pour leurs actions d'entretien des espaces verts,
- Utilisation par les services techniques des communes et des EPCI, pour réaliser des actions de sensibilisation à destination des particuliers.